

NON DESTINÉ À ÊTRE PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN PARTIE OU EN TOTALITÉ, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, EN AFRIQUE DU SUD, AU CANADA ET AU JAPON.

Un investissement dans les Actions Offertes comporte des incertitudes et des risques importants. Les investisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance de l'ensemble du prospectus et, en particulier, du point « Facteurs de risque » pour une analyse de certains facteurs à prendre en compte dans le cadre d'un investissement dans les Actions Offertes, y compris les risques que (i) bien que la Société ait obtenu l'approbation réglementaire (marquage CE) en Europe pour le système Genio® sur base des résultats positifs des premières études cliniques, cela n'implique pas que l'efficacité clinique ait été démontrée, et il n'y a aucune garantie que les études cliniques en cours et futures destinées à appuyer d'autres autorisations de commercialisation (comme aux États-Unis) seront couronnées de succès et que le système Genio® fonctionnera comme prévu ; (ii) les résultats financiers futurs de la Société dépendront de ceux des études cliniques en cours et à venir, et de l'acceptation commerciale (y compris le remboursement) du système Genio® (le seul produit de la Société en phase de commercialisation à cette date) ; (iii) la Société ayant été exposée à des pertes d'exploitation, des flux de trésorerie d'exploitation négatifs et un déficit accumulé depuis sa création, elle pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ou de maintenir sa rentabilité par la suite ; (iv) la Société aura probablement besoin de fonds supplémentaires à l'avenir afin de répondre à ses besoins en matière de capitaux et de dépenses, et un financement supplémentaire pourrait ne pas être disponible au moment voulu, ou pourrait limiter considérablement l'accès de la Société à des capitaux supplémentaires. Sans tenir compte du produit de l'Offre, la Société ne dispose pas à la date du Prospectus d'un fonds de roulement suffisant pour répondre à ses besoins à ce niveau pendant une période d'au moins 12 mois. Tous ces facteurs sont à prendre en considération avant d'investir dans les Actions Offertes. Les investisseurs potentiels doivent être en mesure de supporter le risque économique d'un investissement dans les Actions de la Société, et de supporter une perte partielle ou totale de leur investissement.



AVERTISSEMENT

Offre publique initiale Nyxoah plusieurs fois sursouscrite et clôture anticipée annoncée

Mont-Saint-Guibert, Belgique - le 14 septembre 2020 - Nyxoah S.A. (« Nyxoah » ou la « Société ») opère dans le secteur des technologies de la santé et se concentre sur le développement et la commercialisation de solutions et de services visant à traiter les troubles respiratoires du sommeil. Elle annonce aujourd'hui que son offre publique initiale d'actions nouvelles (les « Actions Offertes ») avec admission à la cote sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles (« l'Offre ») à son volume maximal, a été plusieurs fois sursouscrite dans le haut de la fourchette de prix. L'Offre sera dès lors clôturée plus tôt que prévu à 16 h 00 (CEST) le mercredi 16 septembre 2020. Un communiqué de presse avec les résultats finaux de l'Offre sera publié le jeudi 17 septembre 2020.

Offre

L'offre a été annoncée le mercredi 9 septembre 2020 et porte sur une offre allant jusqu'à 3 871 000 Actions Offertes de la Société, dont le nombre peut être augmenté jusqu'à 15 % (« L'Option d'Augmentation »). Toute décision d'exercer l'Option d'Augmentation sera communiquée, au plus tard, à la date de l'annonce des résultats finaux de l'Offre, y compris le Prix d'Émission final par Action Offerte (le « Prix d'Émission »). La fourchette de prix de l'Offre est comprise entre 14,00 € et 17,00 € par Action Offerte.

La période de souscription initiale a débuté le mercredi 9 septembre 2020 et devait se terminer le mardi 22 septembre 2020 à 16 h 00 (CEST), sous réserve d'une clôture anticipée, possible à partir du mercredi 16 septembre. La période de souscription initiale sera clôturée anticipativement le mercredi 16 septembre à 16 h 00 (CEST), en application de la possibilité prévue dans la section « L'Offre » du Prospectus (comme défini ci-dessous). La négociation conditionnelle devrait

NON DESTINÉ À ÊTRE PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN PARTIE OU EN TOTALITÉ, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, EN AFRIQUE DU SUD, AU CANADA ET AU JAPON.

commencer le vendredi 18 septembre (la « Date de Cotation ») et le règlement de l'Offre devrait avoir lieu le lundi 21 septembre.

Belfius Banque SA/NV agira, au nom des Souscripteurs (tels que définis ci-dessous), en tant que Gestionnaire de Stabilisation (le « Gestionnaire de Stabilisation »). Le Gestionnaire de stabilisation pourra procéder à une surallocation des Actions offertes dans le cadre de l'Offre afin de faciliter la stabilisation. Le Gestionnaire de stabilisation devrait se voir attribuer un mandat pour la souscription d'Actions Nouvelles supplémentaires de la Société d'un nombre égal à maximum 15 % du nombre d'Actions Offertes souscrites dans le cadre de l'Offre au Prix d'Émission (comme défini ci-dessus) (« L'Option de Surallocation »). L'Option de Surallocation ne sera exerçable que pour une période de 30 jours calendrier à compter de la Date de Cotation, telle que définie ci-dessus (la « Période de Stabilisation »). Le Gestionnaire de Stabilisation peut effectuer des transactions qui stabilisent, maintiennent ou ont une incidence quelconque sur le cours des actions de la Société durant la Période de Stabilisation. Ces activités peuvent maintenir le prix de marché des actions de la Société à un niveau plus élevé que celui qu'elles pourraient atteindre normalement. La stabilisation ne sera pas exécutée au-dessus du Prix d'Émission. De telles transactions peuvent être effectuées sur le marché régulé d'Euronext Bruxelles, sur les marchés hors cote ou autrement. Le Gestionnaire de Stabilisation et ses agents ne sont pas tenus de s'engager dans l'une de ces activités et, au même titre, il n'est aucunement garanti que ces activités seront entreprises. Si elles sont entreprises, le Gestionnaire de Stabilisation ou ses agents pourront interrompre l'une de ces activités à tout moment et elles devront se conclure à la fin de la période de 30 jours calendrier mentionnée ci-dessus.

Prospectus et autres informations

- Un prospectus a été approuvé par l'Autorité belge des services et marchés financiers le 8 septembre 2020 (le « Prospectus »). La FSMA a uniquement approuvé le Prospectus (dont le résumé du Prospectus, le « Résumé ») comme étant conforme aux normes d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le Règlement Prospectus. Cette approbation ne doit pas être considérée comme une validation de la Société ou de la qualité des Actions Offertes qui font l'objet du Prospectus. Les investisseurs doivent procéder à leur propre évaluation quant à la pertinence d'investir dans les Actions Offertes.
- Le Prospectus complet est disponible pour les investisseurs potentiels en Belgique en anglais et en français avec un résumé en néerlandais.
- Le Prospectus sera mis gratuitement à la disposition des investisseurs à partir du 9 septembre 2020 (avant l'ouverture des marchés) au siège social de la Société (Nyxoah SA, Rue Edouard Belin 12, 1435, Mont-Saint-Guibert, Belgique) et sur les sites Internet de Nyxoah (www.nyxoah.com) et des Coordinateurs Globaux (www.belfius.be et http://www.degroofpetercam.be/fr/actualite/nyxoah_2020). Le Prospectus et le Résumé sont également mis gratuitement à la disposition des investisseurs (i) sur demande par téléphone : +32 2 287 95 52 (Banque Degroof Petercam NV/SA) et +32 222 12 01 et +32 222 12 02 (néerlandais) (Belfius Banque NV/SA), et (ii) sur les sites Internet suivants : www.nyxoah.com, http://www.degroofpetercam.be/fr/actualite/nyxoah_2020 et www.belfius.be/Nyxoah2020. Le Prospectus peut également être consulté à partir du 9 septembre 2020 (avant l'ouverture des marchés) sur le site Internet de la Société (www.nyxoah.com), l'accès aux sites Internet susmentionnés étant à chaque fois soumis aux restrictions habituelles.
- Un investissement dans les Actions Offertes comporte des risques et des incertitudes importants. Les investisseurs potentiels doivent fonder leur décision d'investissement sur

NON DESTINÉ À ÊTRE PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN PARTIE OU EN TOTALITÉ, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, EN AFRIQUE DU SUD, AU CANADA ET AU JAPON.

l'ensemble du Prospectus et, en particulier, sur les facteurs de risque qui y sont décrits. Les investisseurs potentiels doivent être en mesure de supporter le risque économique d'un investissement dans les Actions Offertes, et doivent pouvoir supporter une perte partielle ou totale de leur investissement.

- L'Offre est soumise au droit belge, et les tribunaux de Bruxelles sont exclusivement compétents pour juger tout litige avec les investisseurs résultant de l'Offre ou des Actions Offertes, ou en relation avec celles-ci.

- FIN -

Pour obtenir plus d'informations, veuillez contacter :

Nyxoah

Rémi Renard, VP Therapy Development and Education

remi.renard@nyxoah.com

+32 472 12 64 40

Pour tout renseignement, les médias peuvent contacter :

Consilium Strategic Communications

Amber Fennell, Ashley Tapp, Lindsey Neville, Taiana De Ruyck Soares

Nyxoah@consilium-comms.com

+44 (0)20 3709 5700

À propos de Nyxoah

Nyxoah opère dans le secteur des technologies de la santé. Elle se concentre sur le développement et la commercialisation de solutions et de services innovants visant à traiter les troubles respiratoires du sommeil. La principale solution de Nyxoah est le système Genio[®], une thérapie de neurostimulation du nerf hypoglosse de nouvelle génération approuvée, centrée sur l'utilisateur et destinée à traiter le Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil (SAOS), le trouble respiratoire du sommeil le plus courant au monde. Ce dernier est associé à un risque accru de mortalité¹ et des comorbidités, dont les maladies cardiovasculaires, la dépression et les accidents vasculaires cérébraux.

À la suite de la finalisation probante de l'étude BLAST OSA sur des patients atteints du SAOS modéré à sévère, le système Genio[®] a reçu le marquage européen CE en mars 2019. La société mène actuellement l'étude BETTER SLEEP en Australie et en Nouvelle-Zélande pour l'expansion des indications thérapeutiques du système Genio[®], ainsi qu'une étude post-commercialisation ELISA en Europe pour confirmer son innocuité et son efficacité à long terme.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.nyxoah.com.

Attention – marquage CE depuis 2019. Dispositif de recherche aux États-Unis. Limité à un usage expérimental aux États-Unis par la loi fédérale américaine.

¹Young T. et al : Sleep Disordered Breathing and Mortality : Eighteen-Year Follow-up of the Wisconsin Sleep Cohort, Sleep. 2008 Aug 1 ; 31(8) : 1071–1078.

NON DESTINÉ À ÊTRE PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN PARTIE OU EN TOTALITÉ, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, EN AFRIQUE DU SUD, AU CANADA ET AU JAPON.

Remarque importante

Cette annonce ne constitue pas – ni ne fait partie de – une offre ou une invitation à vendre ou à émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'actions de Nyxoah (la « **Société** »). Tout achat, souscription ou demande d'actions de la Société à émettre dans le cadre de l'offre envisagée ne doit être effectué que sur la base des informations contenues dans le prospectus en relation avec l'offre envisagée et de tout complément à celle-ci, le cas échéant (le « **Prospectus** »).

Cette annonce ne constitue pas un prospectus. Les informations contenues dans cette annonce sont à titre informatif uniquement et n'ont pas la prétention d'être complètes ou exhaustives. Les investisseurs ne doivent souscrire aucun des titres mentionnés dans ce document, sauf sur la base des informations contenues dans le Prospectus que la Société prévoit de publier après son approbation par l'Autorité belge des Services et Marchés Financiers. Le Prospectus contiendra des informations détaillées sur la Société et ses activités, sa gestion, les risques associés à l'investissement dans la Société, ainsi que des états financiers et d'autres données

La date de réalisation de la cotation sur le marché régulé d'Euronext Bruxelles est susceptible d'être influencée par des éléments tels que les conditions de marché. Il n'existe aucune garantie quant à la réalisation d'une telle cotation, et les investisseurs sont invités à ne pas baser leurs décisions financières sur les intentions de la Société par rapport à une telle cotation à ce stade.

Cette communication est uniquement destinée aux personnes (i) qui résident en dehors du Royaume-Uni ou (ii) qui disposent d'une expérience professionnelle pour les questions liées aux investissements et qui relèvent de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« **Ordre** ») ou (iii) qui sont des « high net worth entities » ou d'autres personnes qui relèvent de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre (toutes ces personnes sont désignées collectivement comme les « **Personnes Concernées** »). Tout investissement ou toute activité de placement liés au présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Concernées et ne pourra s'effectuer qu'avec ces dernières. Toute personne n'étant pas une Personne Concernée s'interdit d'agir ou de se baser sur ce communiqué ou une quelconque partie de son contenu.

Cette annonce n'est pas destinée à être publiée ou distribuée, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique. Cette annonce ne constitue pas une offre de vente de titres aux États-Unis. Les titres mentionnés dans ce document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée (le « **Securities Act** »), et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis, sauf en vertu d'une dispense d'enregistrement applicable. Aucune offre publique de titres n'est effectuée aux États-Unis.

Ces documents ne constituent – ni ne font partie de – une offre d'achat ou de vente ou une sollicitation d'achat ou de souscription de titres, et il n'y aura aucune vente des titres dans un pays où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant son enregistrement ou sa qualification en vertu des lois dudit pays. Un prospectus aux fins du règlement 2017/1129, tel que modifié (ainsi que toute mesure de mise en œuvre applicable dans tout État membre de l'Espace économique européen et au Royaume-Uni (un « **État concerné** »), le « **Règlement Prospectus** ») a été déposé auprès de l'Autorité belge des Services et Marchés Financiers et sera disponible pour être consultable sur le site Internet de la Société (www.nyxoah.com) et peut être obtenu gratuitement au siège social de la Société. Les investisseurs sont invités à consulter la section 2 du Prospectus, qui contient des informations spécifiques sur les

NON DESTINÉ À ÊTRE PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN PARTIE OU EN TOTALITÉ, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, EN AFRIQUE DU SUD, AU CANADA ET AU JAPON.

facteurs de risque. La distribution de ce communiqué de presse peut être limitée par la loi ou la réglementation dans certains pays. En conséquence, les personnes qui entrent en possession de ce communiqué de presse doivent s'informer et respecter ces restrictions. Les titres mentionnés dans ce communiqué de presse ne seront pas offerts publiquement et ne seront pas enregistrés dans un pays autre que la Belgique.

Dans tout État concerné autre que la Belgique qui a mis en œuvre le Règlement Prospectus, cette communication est uniquement adressée et destinée aux investisseurs qualifiés dans ledit État concerné au sens du Règlement Prospectus.

Cette annonce et les informations contenues dans ce document ne constituent ni une offre de vente ni une sollicitation d'achat de titres de la Société, et ne sont pas destinées à être publiées, distribuées ou communiquées aux États-Unis d'Amérique, en Australie, en Afrique du Sud, en Israël, au Canada, au Japon ou tout autre pays où la loi applicable l'interdit.

La date d'achèvement de la cotation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles peut être influencée par des éléments tels que les conditions du marché. Il n'y a aucune garantie qu'une telle cotation aura lieu, et les investisseurs ne doivent pas fonder leurs décisions financières sur les intentions de la Société par rapport à une telle cotation à ce stade.

L'acquisition d'investissements auxquels se rapporte cette annonce peut exposer un investisseur à un risque important de perdre la totalité du montant investi. Les personnes envisageant de tels investissements sont invitées à consulter une personne autorisée spécialisée dans les conseils sur ces investissements. Cette annonce ne constitue pas une recommandation concernant l'offre envisagée. La valeur des actions peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Les investisseurs potentiels devraient consulter un conseiller professionnel quant à l'adéquation de l'offre envisagée pour la personne concernée.

La Société n'a pris aucune mesure qui permettrait une offre d'actions de la Société ou la possession ou la distribution de ces documents ou de tout autre matériel d'offre ou de publicité relatif à ces actions dans un pays autre que la Belgique où une mesure à cette fin est nécessaire. La communication, la publication ou la distribution de ces documents dans certains pays peuvent être restreintes par la loi et par conséquent, il est recommandé aux personnes se trouvant dans les pays où ils sont communiqués, publiés ou distribués, de s'informer sur ces restrictions et les respecter. L'émission, la souscription ou l'achat d'actions de la Société peuvent être soumis à des restrictions légales ou réglementaires particulières dans certains pays. La Société n'est pas responsable en cas de non-respect des restrictions susmentionnées par quiconque.

Le contenu de cette annonce comprend des déclarations qui sont, ou peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives ». Dans certains cas, les déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, y compris les mots « croit », « estime », « anticipe », « s'attend à », « à l'intention de », « peut », « va », « planifie », « continue », « en cours », « potentiel », « prévoit », « projet », « cible », « cherche » ou « devrait » ou, dans chaque cas, leurs variations négatives ou autres ou une terminologie comparable ou par des discussions sur les stratégies, plans, objectifs, cibles, buts, événements futurs ou intentions. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations concernant les intentions, les croyances ou les attentes actuelles de la Société concernant, entre autres, ses résultats d'exploitation, ses perspectives, sa croissance, ses stratégies et sa politique de dividende, et le secteur dans lequel la Société opère. Du fait de leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes. De nouveaux risques peuvent parfois survenir, et il n'est pas possible pour la Société de prévoir tous ces risques ni d'évaluer

NON DESTINÉ À ÊTRE PUBLIÉ OU DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN PARTIE OU EN TOTALITÉ, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, EN AFRIQUE DU SUD, AU CANADA ET AU JAPON.

L'incidence de ceux-ci sur son activité ou la mesure dans laquelle tout risque, ou combinaison de risques et d'autres facteurs, peut entraîner des résultats réels sensiblement différents de ceux contenus dans les déclarations prospectives. Les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de résultats futurs. Compte tenu de ces risques et incertitudes, le lecteur ne doit pas se fier à des déclarations prospectives pour prédire les résultats réels. Sans préjudice des obligations de la Société en vertu de la loi applicable en matière de divulgation et d'information continue, la Société n'a pas l'intention, et n'assume aucune obligation, de mettre à jour les déclarations prospectives.

La Banque Degroof Petercam SA/NV et Belfius Banque SA/NV (les « **Souscripteurs** ») agissent pour le compte exclusif de la Société en relation avec l'offre envisagée et ne seront responsables envers personne, hormis la Société, de fournir les protections offertes à leurs clients respectifs ni de donner des conseils en relation avec l'offre envisagée.

La Société assume la responsabilité des informations contenues dans cette annonce. Aucun des Souscripteurs ou l'une de leurs sociétés affiliées respectives ou l'un de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, conseillers ou représentants respectifs n'accepte aucune responsabilité de quelque nature que ce soit ou ne fournit aucune garantie, expresse ou implicite, quant à la vérité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans cette annonce (ou quant à l'omission d'une information dans l'annonce) ou toute autre information relative à la Société, qu'elle soit écrite, orale ou sous forme visuelle ou électronique, et quelle que soit la manière dont elle est transmise ou mise à disposition ou pour toute perte de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de toute utilisation de cette annonce ou de son contenu. Chacun des Souscripteurs et chacune de leurs sociétés affiliées respectives déclinent par conséquent, dans toute la mesure permise par le droit applicable, toute responsabilité, qu'elle soit délictuelle, contractuelle ou autre, qu'on pourrait autrement leur imputer en ce qui concerne la présente annonce ou toute autre déclaration ou information. Aucun des Souscripteurs ni aucune de leurs sociétés affiliées respectives ne fournit de garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'exhaustivité, la vérification ou le caractère suffisant des informations contenues dans la présente annonce, et aucun élément de la présente annonce ne doit être considéré comme une promesse ou une déclaration à cet égard, que ce soit pour le passé ou l'avenir.